



COMMISSION ARBITRES

MARDI- 31-10-2023 à 18h30

Procès-Verbal N°628

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, TREVISAN Ludovic, CARRETERO Christophe, SAINT ALBIN Laurent, FERNANDES Carlos

Excusés : CUSANNO Stephane, THEVENIN Cyril, AKYUREK Mustafa

NOTE AUX ARBITRES

Les arbitres indisponibles de dernière minute doivent prévenir leur désignateur par SMS, Mail, Téléphone, mais également la saisir sur leur compte FFF

ABSENCE STAGE DU 09/09/2023

Tous les arbitres absents au stage de début de saison ainsi que les arbitres présents mais non à jour ou en échec du test physique sont tenus d'être présents au stage de rattrapage du 11/11/2023 au District de l'Isère.

Convocation par mail envoyée aux arbitres concernés.

RAPPEL

Pour être candidat en Ligue Seniors, l'arbitre aspirant doit être âgé de moins de 39 ans et être classé en catégorie D1.

Il existe une possibilité pour les D2 sous forme de passerelle soumise à l'appréciation de la CDA

NOTES AUX ARBITRES

- CAISSE DE PEREQUATION

Paiement D1 à la D3 et U17 D1 et U20 D1 (Règlement effectué par le District directement dans votre compte). Pour les autres catégories, Coupes incluses hors Finales, les frais d'arbitrage sont à répartir par moitié par les 2 clubs.

Il est demandé aux arbitres de ne considérer que les kilométrages inscrits dans leur désignation. En cas de non-respect, la CDA sera en mesure de vous faire rembourser le trop-perçu aux clubs concernés.

DATES FORMATIONS INITIALES ARBITRES (FIA)

Lieu : Bourgoin Jallieu (stade) :

- Samedi 25 novembre 2023 de 8h30 à 17h30
- Samedi 2 décembre 2023 de 8h30 à 17h30
- Samedi 9 décembre 2023 de 8h30 à 17h30

→ [s'inscrire](#)

FIA FUTSAL : les 25 et 26 /11/2023 à Lyon

Inscription et renseignements sur le site de LAURAFoot

NOTE AUX ARBITRES

- **Pour les rencontres Jeunes toutes catégories, pour toute disponibilité le samedi après-midi, la CDA considère que vous êtes par conséquent disponible sur la plage horaire de 12h00 à 18h00 (peu importe l'heure du coup d'envoi du match).**
- **Il est rappelé aux arbitres de s'acquitter correctement des rapports administratifs (rédaction conforme, expédition sur la bonne plateforme...) Tout manquement à ces obligations donnera lieu à des sanctions et/ou malus.**

OBSERVATIONS TUTORATS

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com**
Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.
- **RESPONSABLE OBSERVATIONS : VAGNEUX Luc**
[Voir coordonnées sur Organigramme CDA.](#)

RAPPEL

Les arbitres qui officient en D1 et D2 sont tenus de vérifier de la présence et de l'identité de l'éducateur.

Vous trouverez dans votre boîte mail la liste des éducateurs déclarés.

La CDA accorde une grande importance à l'observance de cette recommandation.

COURRIERS CLUBS

DEMANDE D'ARBITRE

- **ENTENTE FOOT LES ETANGS** : ESTRABLIN 2 et ENTENTE FOOT DES ETANGS 1 Seniors D4 Poule E du 26/11/2023.
- **LCA FOOT** : St Geoire Valdaine 1 - LCA Foot 38 U15 D3 poule I, du 16/12/2023

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS ARBITRE

Sébastien Guerrier : reponses vous ont été données par le président de la CDA.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.